

GUIDE DE LA PARTICIPATION

Gerard Wold : « Au cours des prochaines années, l'ensemble des chemins de fer néerlandais va se transformer. »

Des fonctions fixes aux rôles provisoires pour plus de flexibilité

Le courage des lanceurs d'alerte est enfin reconnu : une nouvelle loi en vigueur

REVUE PRATIQUE DU COMITÉ D'ENTREPRISE

***OEB : la forteresse de
la tyrannie et de
l'angoisse***

Violation des droits de l'Homme à l'Office européen des brevets

« *La forteresse de l'angoisse et de la tyrannie* »

Un simulacre de participation, le licenciement des membres des syndicats qui osent critiquer, le suicide de fonctionnaires. Le climat de travail au sein de l'Office européen des brevets est profondément empoisonné. Le président se considère inviolable au mépris des droits de l'Homme.

« Les fonctionnaires de l'Office européen des brevets travaillent dans une forteresse de l'angoisse et de la tyrannie », indique une source anonyme au sein de la représentation du personnel de l'établissement de Rijswijk (2 700 fonctionnaires) de l'Office européen des brevets (OEB). Cet organisme, qui a aussi des établissements à Berlin, Munich et Vienne, est chargé de la protection des droits des inventeurs. La source préfère que son nom ne soit pas cité. « Car », insiste-t-elle, « parler avec le public des affaires internes peut vous coûter votre place. Le patron Benoît Battistelli attend une fidélité absolue. » « Si nous avons une participation du personnel ? Laissez-moi rire. La représentation du personnel est uniquement consultée pour dire oui ou non sur un dossier. La direction n'attend pas d'opinion motivée de la représentation du personnel, ni de proposition alternative. La direction décide aussi si nous pouvons nous réunir avec la base. Nous devons le demander trois jours à l'avance, en indiquant l'ordre du jour. L'envoi d'une communication à tous les fonctionnaires par courrier électronique est interdit. Au-delà de cinquante courriels, le système est automatiquement bloqué. Les fonctionnaires ne sont pas traités ici comme des membres autonomes du personnel et des êtres humains. Nous avons touché le fond avec un collègue qui, en 2013, pendant ses horaires de travail, a mis fin à ses jours à Rijswijk en sautant du septième étage. » Ce n'est d'ailleurs pas un cas unique, car un autre collègue de l'établissement de Rijswijk a également mis fin à ses jours le dernier jour de ses vacances. Le syndicat d'entreprise USOEB de l'OEB a aussi alerté à la mi-2015 sur le suicide de trois fonctionnaires au siège de Munich. Cela fait en tout cinq cas de suicide en trois ans, qui, selon le syndicat, sont dus à des conditions de travail empoisonnées.

Le Roi-Soleil

En tant qu'organisation intergouvernementale, constituée par 38 États membres qui exercent un contrôle à travers un **conseil d'administration**, l'OEB bénéficie d'une inviolabilité. Cette immunité juridique lui permet en grande partie d'échapper au droit interne et à la législation de l'UE dans les pays où les établissements de l'OEB sont installés. C'est précisément là que réside, selon l'opinion dominante parmi les fonctionnaires, les représentants du personnel et les dirigeants de l'USOEB, pour

une grande part, la cause du « règne de terreur » que le patron français Battistelli impose : il peut simplement continuer de se comporter comme un « Roi-Soleil avec sa cour ». En 2015, la cour d'appel de La Haye a jugé, dans une procédure engagée par l'avocate Liesbeth Zegveld, spécialisée en droits de l'Homme, au nom de l'USOEB, que l'OEB violait les droits de l'Homme. Que le syndicat soit entravé dans son action constitue une infraction qui pèse plus lourd que l'immunité. « Le fait que l'OEB se soit pourvue en cassation contre ce jugement, illustre », selon Me Zegveld, « une fois de plus l'arrogance de cette organisation. Elle considère qu'elle peut se placer au-dessus des lois. Cela vous montre comment on abuse de l'immunité et qu'une organisation peut agir sans contrôle. Je n'ai jamais eu affaire auparavant à un adversaire aussi agressif. » Depuis l'arrêt de La Haye, Me Zegveld constate un durcissement dans l'attitude de M. Battistelli à l'égard des dirigeants de l'USOEB, qui, en tant que fonctionnaires de l'OEB, sont le plus souvent également actifs au sein du **comité central du personnel**, une sorte de comité central d'entreprise. Deux d'entre eux ont été licenciés. Parmi eux la présidente néerlandaise du syndicat, Elizabeth Hardon, dont les droits à la retraite ont, en outre, été réduits de 20 pour cent, et le trésorier du syndicat. Mme Hardon avait rendu public le fait qu'une enquête interne avait été ouverte à son encontre, ce qui est contraire aux règles de l'OEB. Cinq autres membres actifs du syndicat, dont trois de Rijswijk, ont été suspendus dans l'attente d'une enquête. L'un d'eux a aussi subi une baisse de huit échelons de salaire.

L'immunité juridique de l'OEB permet au patron M. Battistelli de se comporter comme un « Roi-Soleil avec sa cour ».

Chasse aux sorcières

Me Zegveld : « C'est une chasse aux sorcières pour bâillonner et éliminer le syndicat et les fonctionnaires critiques. Ils sont mis en cause pour des futilités, dont on peut mettre en doute le bien-fondé et on peut se demander si cela est suffisamment grave pour licencier quelqu'un ou pour amputer sa retraite. » M. Battistelli s'est défendu, dans le « Financieele Dagblad », en déclarant qu'il s'agit d'une « campagne orchestrée pour déstabiliser l'organisation ». Le fait que ce soient uniquement des membres du syndicat et des représentants du personnel qui sont visés, est un « pur hasard ». » En dehors de l'action contre le licenciement des dirigeants du syndicat, Me Zegveld prépare également une action judiciaire contre l'OEB pour intimidation. « En tant que responsable syndical fonctionnaire de l'OEB, vous ne pouvez pas, selon les directives de M. Battistelli, faire savoir à vos propres adhérents que vous faites l'objet d'une enquête. Alors que c'est le rôle d'un syndicat de faire entendre une voix critique et d'informer ses membres. » « Lorsqu'une enquête est ouverte contre vous », reconnaît la source anonyme au sein de la représentation du personnel, « vous ne pouvez pas le dire à un collègue. Donc, vous dites seulement : « J'ai dû m'absenter et je ne peux pas dire pourquoi ». Alors l'autre en sait assez. Alors que le Président, lui, a le droit de déclarer dans le journal que des enquêtes sont ouvertes contre des dirigeants du syndicat. » Celui qui doit rendre des comptes devant la commission d'enquête disciplinaire a droit à l'assistance d'un membre de la représentation du personnel. « Lors de ces interrogatoires, les fonctionnaires se voient aussi souvent reprocher des faits qui n'ont rien à voir avec eux. Vous êtes d'avance présumé coupable. Des « méthodes dignes de la Stasi », disent les collègues d'Europe de l'Est qui travaillent à l'OEB. »

Augmentation du stress au travail

« Les fonctionnaires de l'OEB », poursuit le représentant du personnel anonyme, « sont des personnes hautement qualifiées qui se sentent frustrées de n'avoir aucune latitude pour définir elles-mêmes comment et dans quelles conditions elles veulent faire leur travail. La direction de l'OEB veut favoriser une plus grande compétition entre les fonctionnaires. À cet effet a été conçu, entre autres, un

nouveau système de rémunération. Le responsable décide désormais quand vous recevez votre augmentation de salaire. Il peut aussi modifier unilatéralement d'autres conditions de travail. Il peut entre-temps vous surcharger avec une montagne de travail. La charge de travail dans certaines unités a augmenté de 30 pour cent. Il est donc logique que beaucoup prennent une retraite anticipée ou déclarent un arrêt de travail pour maladie. Celui qui est malade à la maison, mais fait une promenade ou un tour en vélo est en infraction et risque des sanctions disciplinaires. » « Le service interne des conditions de travail, qui est censé veiller à la réintégration, est lui-même surmené en raison d'un manque de personnel. Les mesures de prévention contre l'absentéisme pour maladie sont peu de chose par rapport aux mesures répressives imposées. Il est difficile de parler des questions de conditions de travail. Les représentants du personnel essaient bien de le faire, mais la réaction habituelle est souvent que ces questions doivent être discutées « dans un autre contexte », au niveau central. Ensuite, on n'en entend plus parler. » À la proposition d'un inventaire des risques sur les postes de travail de l'OEB, la représentation du personnel a également obtenu une réponse négative. L'inspection du travail ne peut pas pénétrer dans le bâtiment à cause de l'immunité de l'OEB. « La représentation du personnel a aussi réclamé à la direction une enquête sur une relation éventuelle entre le climat de travail et les suicides. Mais il n'y a eu aucune réaction à cette demande. » M. Battistelli a, néanmoins, réagi dans une interview donnée au NRC Handelsblad, dans laquelle il a qualifié les suicides de « tragédies personnelles, sans indices d'un lien avec l'Office ». L'inspection du travail a eu connaissance à travers les médias et d'autres sources de la nature des plaintes. « Mais nous n'avons pas de compétences », a indiqué un porte-parole, « pour procéder à une inspection à l'OEB, pas plus que nous ne pouvons le faire dans les ambassades. Nous ne nous livrons donc à aucune appréciation concernant les signaux d'éventuels abus. Nous ne pouvons en effet rien examiner. » En effet, il n'y a eu aucune enquête non plus après qu'un fonctionnaire, pendant ses horaires de travail, a fait le choix d'une chute mortelle du septième étage en territoire néerlandais.



Le patron Benoît Battistelli. Photo : AFP/Emmanuel Dunand

Manifester

Les examinateurs de brevets peuvent quand même manifester en territoire néerlandais. C'est d'ailleurs ce qu'ils ont fait en masse, fin janvier à Rijswijk, pour protester contre le licenciement de deux collègues en raison de leurs activités syndicales et contre la rétrogradation d'un troisième fonctionnaire. Le député John Kerstens (du Parti du travail) s'est joint à la manifestation et a déposé une motion dans laquelle il demandait au gouvernement « de mettre tout en œuvre » pour aboutir à des relations de travail normales et au respect des droits des fonctionnaires. Le secrétaire d'État aux Affaires économiques Martijn van Dam (du Parti du travail) a alors annoncé une « enquête indépendante » sur les conditions de travail à l'OEB, qui, au moment de la mise sous presse de la présente revue, était sur le point d'avoir lieu. « Le gouvernement s'est tenu particulièrement longtemps à l'écart de la situation à l'Office des brevets », constate Me Liesbeth Zegveld, « mais il a pourtant la responsabilité de veiller à ce que les droits de l'Homme soient respectés sur son territoire. L'État néerlandais peut peut-être s'attendre là aussi, si rien d'autre n'est entrepris, à une procédure engagée au nom de l'USOEB. Par ailleurs, je remarque aussi que pour le gouvernement, la coupe commence à être vraiment pleine, du fait que l'OEB continue de violer les droits de l'Homme sur tous les fronts, aussi bien le droit à la négociation collective, que le droit de réunion et la liberté d'expression. Et ce, sans même parler du fait que des droits individuels, tels que le droit au travail et le droit à la retraite, sont bafoués et que des fonctionnaires sont manifestement poussés au suicide. »

Normaliser

Le Président danois du Conseil d'administration de l'Organisation des brevets, Jesper Kongstad, a demandé aux 38 États membres participants de faire examiner les mesures disciplinaires contre les membres du syndicat par une commission indépendante. M. Battistelli a catégoriquement rejeté cette proposition d'examen. Il paraît peu probable que les États membres de l'OEB, qui se réunissent à la mi-mars, votent contre la proposition de M. Kongstad. Dans ce cas, les jours de M. Battistelli apparaîtraient comptés. La représentation du personnel reste entre-temps active, dans l'attente de jours meilleurs. « Toute cette situation doit naturellement être normalisée une bonne fois, comme cela doit se faire dans un pays démocratique. La représentation du personnel peut bien s'élever contre le manque de possibilités de participation, mais elle se trouve alors immédiatement privée de communication avec la base et ne peut connaître ses réactions. La représentation du personnel peut, cependant, encore recueillir des dossiers et proposer son assistance pour les problèmes des fonctionnaires. La représentation du personnel peut aussi publier sur l'intranet, mais discrètement, car il faut cliquer cinq, six fois avant de trouver sa page. Beaucoup des choses que font les représentants du personnel sont aussi des tâches du service Personnel et organisation. Sauf que dans ce service on considère le personnel et ses représentants comme l'ennemi. Cela se comprend, car le chef du service Personnel et organisation a été choisi dans le cercle des amis personnels de M. Battistelli. »